



remboursement de trop perçu d'une assurance retraite allemande

Par **RedaB**, le **09/07/2019 à 18:49**

Bonjour,

une assurance retraite allemande me réclame un trop-perçu de 22000 € (à payer avant le 17 juillet), arguant un trop-perçu depuis le 1er janvier 1992. Bien évidemment je n'ai pas cette somme disponible, et suite à mon appel téléphonique à l'agence, une dame me demande de leur faire une proposition de remboursement.

Je me pose bien évidemment la question: sont-ils dans leur droit de remonter aussi loin dans le temps pour en exiger le remboursement???

Cordialement

Jean-Luc

Par **chaber**, le **09/07/2019 à 20:55**

bonjour

difficile de vous répondre sans connaître le droit allemand sur les délais de prescription